



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
14 JUIN 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par le soussigné, M. Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello à **18 h 15 le 14 juin 2022** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Embauche du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 10 juin 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Donné à Montebello ce 10 juin 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
14 JUIN 2022**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Embauche d'un coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire**
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Levée de la séance extraordinaire**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
14 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **14 juin 2022, à 18 h 15**, à la salle sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéshabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Manon Boucher, greffière-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, a motivé son absence.

Messieurs les conseillers André Mathieu, Jean-Philippe Comeau et Dominique Primeau ont motivé leur absence.

Aucune personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

La greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Jéshabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Embauche d'un coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage du poste cadre;

2022-06-153

2022-06-154



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le processus d'entrevues a été complété par la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs candidats qui ont déposés leurs candidatures dans le but d'obtenir le poste;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail ont été négociées;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ont été transmises au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations indiquent de faire l'embauche de monsieur Jean-François Lahaye à titre de coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, et ce, à temps plein et de manière permanente, lequel débutera ses fonctions le 4 juillet 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les recommandations de la mairesse et du directeur général agréé afin d'embaucher monsieur Jean-François Lahaye, à temps plein et de manière permanente, au poste cadre de coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire.

D'AUTORISER monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions des citoyens à 18 h 19

Aucune personne dans l'assistance.

6. Levée de la séance extraordinaire à 18 h 20

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-06-155




Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello


SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, madame Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 21 juillet 2022



Nicole Laflamme
Mairesse



Manon Boucher
Greffière-trésorière adjointe